

**2025-1533 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
25 JUIN 2025 – APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 juin 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1534 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant.

CERTIFIÉ CONFORME.

**2025-1535 LA LANDE PATRY – PROJET DE CHEMINEMENT – PARCELLES AM 135P, 137P, 140P
ET 191P – CESSION – MODIFICATIONS**

Le Conseil :

DECIDE la cession amiable des terrains décrits dans les conditions décrites à la commune de La Lande Patry.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir chez Maître Leprince-Durand, dans les conditions décrites.

PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la commune de la Lande Patry.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1536 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – RESERVE FONCIERE – PLANCHETTE –
PARCELLES AM 191, 192 ET 211 – ACQUISITION**

Le Conseil :

DECIDE l'acquisition amiable des terrains cadastrés AM 191, 192 et 211, dans les conditions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude PIAZZA-POLIN, avec l'intervention éventuelle du notaire du vendeur, dans les conditions décrites.

PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1537 OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – AVENANT N° 1 ANAH, FLERS AGGLO – MISSIONS « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' » (MAR) – AUGMENTATION DES OBJECTIFS « AUTONOMIE »

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 d'OPAH à intervenir avec l'Anah portant sur l'intégration des missions « Mon Accompagnateur Rénov' » et l'ajout de 56 logements supplémentaires à l'objectif « autonomie » à compter du 1^{er} octobre 2025.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits d'ingénierie en DM (41.571 €) et au BP 2026 incluant notamment les missions MAR.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1538 OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN FLERS (OPAH-RU) – AVENANT N° 3 ANAH, FLERS AGGLO – MISSIONS « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' » (MAR)

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 d'OPAH-RU de Flers à intervenir avec l'Anah portant sur l'intégration des missions « Mon Accompagnateur Rénov' » à compter du 1^{er} janvier 2026.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits d'ingénierie au BP 2026 incluant notamment les missions « MAR ».
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1539 PRET D'HONNEUR – ORNE SOLIDAIRE PAR L'ENTREPRENARIAT – CONTRIBUTION 2025

Le Conseil :

- ARRETE** le montant de la contribution à OSE à 5.356 €.
- PROCEDE** au versement de cette contribution.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1540 BAR DES RHODOS – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ADOPTION

Le Conseil :

- FIXE** la redevance d'occupation du domaine public que constitue le « bar des Rhodos » situé sur le Mont de Cerisy à 1.200 € annuel pour l'année 2025-2026.
- DIT** que l'occupant pourra se libérer de la redevance par acompte mensuel de 100 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1541 OFFICE DE TOURISME – MARQUE ACCUEIL VELO – TARIF SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil :

- ADOpte** le tarif supplémentaire présenté.
- DECIDE** d'une subvention de 150 € pour chaque professionnel se faisant labellisé Accueil Vélo.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'engagement Référent Qualité avec France Vélo Tourisme pour le reversement des 50 € par professionnel labellisé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1542 FESTIVAL « RACONT'ARTS » 2025 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SPECTACLES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1543 CONCOURS D'ORTHOGRAPHE 2025 – REGLEMENT – ADOPTION

Le Conseil :

- ADOpte** le règlement présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1544 SAISON CULTURELLE DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – PUBLIC SCOLAIRE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1545 SAISON CULTURELLE TOUS PUBLICS DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1546 MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO – ACTION CULTURELLE HORS LES MURS – PARTENARIAT AVEC NORMANDIE GENERATIONS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention présentée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1547 EXPOSITION A LA MEDIATHEQUE DE BELLOU-EN-HOULME –PARTENARIAT AVEC LE FDAC – CONVENTION 2025

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1548 EXPOSITION A LA MEDIATHEQUE DE BRIOUZE – PARTENARIAT AVEC LE FDAC – CONVENTION 2026

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1549 FESTIVAL DU SOLEIL ENTRE LES LIGNES – NORMANDIE LIVRE ET LECTURE – LETTRE ACCORD

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la lettre accord exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1550 BOURSE DE MOBILITE PROFESSIONNELLE – ODIA NORMANDIE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1551 SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ALBATROS – SUBVENTION 2025 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – REGULATION

Le Conseil :

APPROUVE la subvention à l'association l'Albatros.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de la subvention selon les modalités définies.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1552	BRIOUZE – ETABLISSEMENT FRANCE SERVICES – PARTENARIAT AVEC LA SNCF – CONTRAT DÉPOSITAIRE POUR L’ACHAT DE TITRES DE TRANSPORT – AVENANT – AUTORISATION DE SIGNATURE
------------------	---

Le Conseil :

PREND ACTE des évolutions relatives au contrat dépositaire.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l’avenant au contrat dépositaire modifié avec SNCF VOYAGEURS.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2025-1553	RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF
------------------	--

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS Assainissement Collectif 2024 qui concerne l’ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1554	RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
------------------	--

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS Assainissement Non Collectif 2024 qui concerne l’ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1555	RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EAU POTABLE
------------------	---

Le Conseil :

PREND ACTE du RPQS 2024 qui concerne l’Eau potable qui concerne Aubusson, Berjou, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazoque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, La Selle La Forge, Landisacq, Landigou, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers, Saint Paul, Saint Pierre du Regard, Banvou, Bellou en Houlme, La Coulonche, Dompierre, Echalou, La Ferrière aux Etangs, Le Châtellier, Les Monts d’Andaine, Messei, Saint André de Messei et la commune déléguée de La Ferté Macé.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1556	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D’ACTIVITE DU DELEGATAIRE 2024
------------------	--

Le Conseil :

PREND ACTE du rapport d’activité 2024 de VEOLIA EAU pour la commune déléguée de la Ferté Macé et l’ex SIAEP de la région de Messei (hormis Champsecret et Saint Bômer les Forges).

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2025-1557 ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Le Conseil :

- APPROUVE** la mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants dans le cadre du contrat de ville 2024-2030.
- APPROUVE** la charte de fonctionnement du FPH.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1558 FLERS – ALLEE DES OISEAUX – PARCELLES BW 227, BW 230 ET BW 391 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENEDIS

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec la société ENEDIS, ainsi que sa réitération par acte authentique établi devant notaire comme prévu à l'article 10 de ladite convention.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de servitude avec la société ENEDIS, ainsi que sa régularisation par acte authentique établi devant notaire, aux frais d'ENEDIS, comme prévu à l'article 8 de ladite convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1559 NPRU – CONSTRUCTIONS – SITE DE LA BISSONNIERE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA DEVOLUTION DES TRAVAUX

Le Conseil :

- PREND ACTE** que le projet a évolué pour répondre au dossier loi sur l'eau.
- PREND ACTE** que Monsieur le Président, sur délégation de la présente assemblée par délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, prendra une décision de signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.
- DIT** que le lancement de travaux de la tranche 2 fera l'objet d'une autre délibération et que les aides seront sollicitées ultérieurement.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1560 NPRU – CONSTRUCTIONS – SITE DES NOBELS – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA DEVOLUTION DES TRAVAUX

Le Conseil :

- PREND ACTE** que le projet a évolué de 12 à 18 LLS.
- PREND ACTE** que Monsieur le Président, sur délégation de la présente assemblée par délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, prendra une décision de signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1561 NPRU – AMENAGEMENT DE LA RUE DU MONT SAINT MICHEL – TRANCHE 1 – AIDES FINANCIERES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA DEVOLUTION DES TRAVAUX – SIGNATURE

Le Conseil :

- APPROUVE** le projet d'aménagement de la tranche 1 du secteur 1 de la rue du Mont Saint-Michel.
- PREND ACTE** que Monsieur le Président, sur délégation de la présente assemblée par délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, prendra une décision de signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'autorisation de réalisation des travaux sur le domaine public départemental qui sera établie.
- INDIQUE** que l'aide financière sera sollicitée auprès de la Région Normandie, conformément à ce qui a été conventionné.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1562 NPRU – RECONSTITUTION DE L'OFFRE SOCIALE – ORNE HABITAT – RUE DE LA MOTTE ANGO – FONDS DE CONCOURS

Le Conseil :

- ACCORDE** à Orne Habitat une participation financière de 30.000 € pour la réalisation de 6 logements au 6-12 rue de la Motte Ango, et autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir pour le versement de la participation.
- PRECISE** que la somme est prévue au BP 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1563 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATIONS – ANNEE 2026 ET REGULARISATION ANNEE 2025

Le Conseil :

- DECIDE** d'exonérer, au titre de l'année 2026, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux commerciaux suivants :
- **SAS DECHARENTON**, 2 et 6 rue Jacques Durmeyer, 61100 Flers,
 - **SCI CECILE (DECHARENTON)**, 6 et 9306 rue du Parc, 72, 74 et 93 rue Schnetz, 61100 Flers,
 - **SC AIRGEO (AIR CONCEPT MAINTENANCE)**, ZA Les Josnets, 61100 La Lande Patry,
 - **SC TCI (SARL PCB REALISATION)**, Zone artisanale, 61450 La Ferrière aux Étangs,
 - **SA CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE (FORUM +)**, centre commercial du Tremblay, 61100 La Lande Patry,
 - **SCI CR, MENUISERIE LOUISE SAS**, Le Bourg, 61220 La Coulonche,
 - **SCI DU RELAIS D'ANDENNE (DISTRICENTER La Ferté Macé)**, route de Bagnoles de l'Orne, 61600 La Ferté Macé,
 - **SAS DISTRICO (LA MAISON.FR)**, ZI des Coudrettes, 182 et 298 rue René Prieur, 61100 Flers,
 - **SC FONCIERE CHABRIERES (SAS ELOCLE, BRICOCASH)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
 - **SAS ETABLISSEMENT MAILLARD (Espace Aubade)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
 - **SNC LIDL (LIDL)**, 24 Rue de la Minière, 61100 Flers,

- **SNC LIDL (LIDL)**, 5000 Les Tesnières, 61600 La Ferté-Macé,
- **SCI DU MONTFIQUET (SAS GIFI MAG)**, 77 rue de la Chaussée, 61100 Flers,
- **SCI DU MONTFIQUET (magasin DISTRI CENTER)**, 81 rue de la Chaussée, 61100 Flers,
- **SC RI FRANCE DKT 2 SCI, DECATHLON**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **SCI DU CLOS MOREAU (Constructions BOULAY)**, 85B Le Clos Moreaux, 85A, 85B, 39 et 41 rue de Domfront, 61220 Briouze,
- **SCI GRANIFOR (Marbrerie et chambre funéraire Fortis)**, ZA des 5 chemins, 61220 Briouze,
- **SCI LOSABE (Charpente LORET)**, ZA des 5 chemins, 61220 Briouze,
- **SCIC BOIS BOCAGE**, Plate-forme bois déchiqueté, ZA Mancel, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI POINTEL RN 24 (Tôlerie Métallerie de Pointel)**, ZA Le Chesnay, 61220 Briouze,
- **SCI DGP (Gérard POULAIN Sarl)**, 181 La Colomblée, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI DPA (Gérard POULAIN Sarl)**, 16 rue de la 11e DB, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI DESLANDES (Menuiserie DESLANDES)**, ZA l'Oisivière, 61600 La Ferté Macé,
- **SAS FERMADIS (E. LECLERC La Ferté Macé)**, Route de Bagnoles de l'Orne, 61600 La Ferté Macé,
- **EURL DENIAUX BOULAY**, Le Calvaire, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SARL SIMON PEINTURE**, 34 rue des Peupliers, 61600 La Ferté Macé,
- **SCI FAMILLE DEGRENNE (First transports affrètements)**, Le Mesleret, 61100 Saint Georges des Groseillers,
- **SA L'IMMOBILIAIRE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES (SAS BRIKAP - Brico Marché La Ferté Macé)**, rue de l'Oisivière, 61600 La Ferté Macé,
- **SCI MADEVA (SAS DUBOURG)**, 276 rue du Bon Marché, 61100 Flers,
- **SCPI BUROBOUTIC (GEMO)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **SCI LES MEDICINALES (Menuiserie HUBERT)**, 20 Les Médicinales, 61100 La Lande Patry,
- **COMMUNE DE LA FERTE MACE (SAS S.C.F.)**, ZI Beauregard, 61600 La Ferté Macé,
- **SCI LA POTERIE : Flers Carrosserie** rue d'Aubusson 61100 Saint Georges des Groseillers, **Paris Normandie Pneus, Garage Paris Normandie**, rue des Canadiens 61100 Saint Georges des Groseillers, **LEVERRIER Peinture** 131 rue d'Aubusson 61100 Saint Georges des Groseillers, **SNTPF** 3 rue des Canadiens 61100 Saint Georges des Groseillers, **First location automobile** 5045 rue d'Aubusson 61100 Saint Georges des Groseillers, 9005 Le Pré Neuf 61100 Flers,
- **SAS BUFFALO GRILL**, 254 rue Gustave Eiffel, ZAC du Champs de courses, 61100 Flers,
- **SCI DEGIRMENCI (SARL MOBAGIC Hémisphère sud)**, ZA La Jossière, 61100 Flers,
- **SC GERAULT IMMOBILIER (ACB MEUBLES, GERAULT menuiserie)**, 29 avenue de la Liberté, 61100 La Lande Patry,
- **SCI MMLDD (GERAULT menuiserie)**, chemin de l'Oisellerie, 61100 La Lande Patry,

- **SCI MMG (Charpente Mickaël GARNIER)**, La Tellerie, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **MENUISERIE GOBE-DELARUE**, La Bordée, Ronfeugerai, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SARL OLLIVIER**, ZA du Moulin, 61440,
- **SC FONCIERE CHABRIERES (INTERMARCHE SAS FALOA et les boutiques du centre commercial, BISTROT DU MARCHE LAURCIA)**, 108 rue de Messei, 61100 Flers,
- **SNC CONFIMO FLERS (CONFORAMA)**, ZA du Champ de Course, 61100 Flers,
- **SCI GAUTIER (MEC'AGRI 61)**, Les Joncherets, 61220 Briouze,
- **SCI SAD (Colin peinture)**, ZI des 5 chemins, 61220 Briouze,
- **SAS GUIBOUX MATERIAUX**, 33 avenue Louis TOUSSAINT, 61100 Flers,
- **Commune de Landisacq, M. Mme Maxime BISSON, M. Mme Didier DAUPHY (LES FOURMIS VERTES)**, 3 bis rue de Frênes, 5 route de Frênes, 5 rue de Frênes, 61100 Landisacq,

De régulariser une erreur d'adresse sur la délibération n° 2024-1252 de l'an dernier pour l'entreprise Colin peinture domiciliée ZI des 5 chemins à Briouze et non à Bellou en Houlme, ce qui n'a pas permis à la Direction Départementale des Finances Publiques d'exonérer de la TEOM la SCI SAD propriétaire des locaux.

DIT

que certaines sociétés n'ont pas à ce jour produit l'ensemble des justificatifs prévu par le règlement interne, recourent aux services du SIRTOM ou n'entrent pas dans le champ de compétences des exonérations de l'EPCI, par conséquent elles ne peuvent prétendre à l'exonération :

- **SCI MAG LA FERTE MACE (SAS GIFI MAG)**, La Barrière du Maine ZI du Parc, 61600 La Ferté Macé : magasin fermé définitivement.

Il est rappelé que l'exonération est valable uniquement pour l'année suivant son acceptation. De fait la demande est à renouveler annuellement.

Les bénéficiaires de l'exonération ne peuvent recourir à l'ensemble des services offerts par le SIRTOM pendant toute l'année d'exemption excepté pour les conventions d'accès en déchetterie.

Le SIRTOM est rendu destinataire des exonérations accordées.

CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

REMBOURSE

à la SCI SAD le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçu à tort au titre de l'année 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1564 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL – REPARTITION

Le Conseil :

DECIDE

la répartition des prélèvements et des reversements de FPIC selon les critères de droit commun.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. DEUX ABSTENTIONS, celles de Michel LEROYER et Sylvie ERRARD.

2025-1565 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – MEDIATHEQUE LUDOTHEQUE DE BELLOU EN HOULME

Le Conseil :

- APPROUVE** le modèle de procès-verbal de transfert.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le procès-verbal, à engager toute démarche et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- PRECISE** qu'il conviendra que le Conseil municipal de Bellou-en-Houlme délibère dans les mêmes termes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1566 APPROBATION DE LA CONVENTION DE REFACTURATION DE CHARGES – COMMUNE DE BELLOU EN HOULME POUR LA MEDIATHEQUE LUDOTHEQUE

Le Conseil :

- APPROUVE** la convention de refacturation de charges.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1567 MOBILITE – REMBOURSEMENT DE FRAIS DU BP TRANSPORT AU BP GENERAL

Le Conseil :

- APPROUVE** le remboursement des frais réalisés au titre des mobilités actives réalisés par le Budget Principal.
- PRECISE** que le montant du remboursement s'élève à 324.123,55 € au titre de 2024.
- PRECISE** que les crédits sont prévus au BP Transport Article 62871 et au BP Principal Article 708721.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1568 CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT ET BUDGET GENERAL

Le Conseil :

- DECIDE** d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états* transmis par le Trésorier dont le montant global est précédemment indiqué.
- DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* transmis par le Trésorier dont le montant global est précédemment indiqué.
- DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1569 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

- VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget général 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1570 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Assainissement 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1571 BUDGET TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Transport 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1572 CAISSE LOCALE DE L'ALIMENTATION DE FLERS AGGLO – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'ENCAISSEMENT DES COTISATIONS

Le Conseil :

APPROUVE la convention de mandat pour l'encaissement des recettes de la Caisse Locale de l'Alimentation de Flers Agglo à passer avec l'entreprise Coopcircuits.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1573 ORNE HABITAT – CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS – LA MOTTE ANGO – FLERS – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil :

APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 621.600 € réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 6 logements situés à Flers.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 621.600 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 177 328 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 310.800 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1574	PERSONNELS – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2025-06
------------------	---

Le Conseil :

MODIFIE	le tableau des effectifs dans les conditions exposées.
PREND	l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
PREVOIT	que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.
PRECISE	qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial.
PREVOIT	une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites.
AUTORISE	Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1575	ADHESION DE FLERS AGGLO A LA CENTRALE D'ACHAT GIGALIS EN VUE DE L'ACQUISITION DE FOURNITURES INFORMATIQUES ET SERVICES NUMERIQUES PAR BONS DE COMMANDE
------------------	---

Le Conseil :

DÉCIDE	l'adhésion gratuite de Flers Agglo à la centrale d'achat Gigalis.
AUTORISE	Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat Gigalis ainsi que tout document relatif à cette adhésion.
AUTORISE	Monsieur le Président, ou son représentant, à recourir, par le biais de la centrale d'achat Gigalis, aux accords-cadres et bons de commande conclus dans ce cadre, ainsi qu'à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1576	ACCORD-CADRE 2024-024 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA CRECHE FARANDOLE, POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA MAISON D'ACTIVITES SAINT MICHEL A FLERS – AVENANT 1 : REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE
------------------	---

Le Conseil :

APPROUVE	l'avant-projet détaillé (APD).
APPROUVE	la rémunération définitive du maître d'œuvre suivant le détail énuméré.
AUTORISE	Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1577 MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX FOURNITURES DE BUREAU – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- CHARGE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1578 ACCORD-CADRE 2023-077 – SUIVI-ANIMATION D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LA VILLE DE FLERS – AVENANT N° 1 : INTEGRATION DES MISSIONS LIÉES AU DISPOSITIF « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 à l'accord-cadre 2023-077 « Suivi et animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur la Ville de Flers » conclu avec l'association CDHAT ; ayant notamment pour objet l'intégration des missions afférentes au dispositif « Ma Prime Rénov' », ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1579 GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT VILLE DE FLERS / FLERS AGGLO – FOURNITURE DE MATERIELS ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- ACTE** le lancement de la consultation par la Ville de Flers en tant que coordonnateur du groupement de commandes.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commande, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commande, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés et les actes afférents à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant de la subvention communautaire pour 2025 exposés dans le tableau.
- PROCEDE** au versement de la subvention à UNISAT 61 selon les modalités définies dans le tableau.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1581 AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE FLERS RD 217 (COMMUNE DE SAINT CLAIR DE HALOUZE) – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE AUX NORMES DES ARRETS DE CAR

Le Conseil :

- DECIDE** l'abrogation de la délibération n° 2024-1269 du 10 octobre 2024.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée avec la commune de Saint Clair de Halouze pour la mise en accessibilité des arrêts de car.
- PRECISE** que les crédits sont prévus au BP 2025 (budget annexe transport).
- ACCORDE** à la commune de Saint Clair de Halouze un fonds de concours de 20 % avec un plafond de **27.762,29 €** et autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée pour le versement de la participation.
- PRECISE** que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Saint Clair de Halouze du bilan définitif de l'opération.
- PRECISE** que les crédits sont prévus au BP 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1582 ATTRACTIVITE ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE CAEN – LABORATOIRE NIMEC

Le Conseil :

- APPROUVE** la mise en place de ce partenariat avec l'Université de Caen – Laboratoire NIMEC.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.